

Michpatim

« Et voici les jugements que tu leur exposeras... N'accueille point de fausses rumeurs, ne sois pas le complice du méchant, en servant de témoin à l'iniquité. Ne suis point la multitude pour faire le mal, et n'opine point sur un litige dans le sens de la majorité..., et n'embelli pas la face du pauvre dans son chicane », (Chémot, 23, 1-3). Aucune société ne peut fonctionner sans lois qui régissent les rapports sociaux, et sans la justice, chacun *avalerait son prochain vivant* (Avot, 3, 2). Les gens tueraient voleraient: « le vol et les relations interdites sont fortement désirées », (Michna, fin Makot). Les fausses rumeurs engendrent l'injustice. Ruben qui cause un tort à Chimon doit le dédommager, et lui demander pardon (Michna, fin Yoma). Si par cupidité, orgueil, ou autre, il ne répare pas son acte, Chimon éprouvera une souffrance justifiée. En conséquence, comme le dit le verset: « tout comme le visage se reflète dans l'eau, ainsi se répondent les cœurs des hommes » (Michlé, 27, 19), Réouven haïra Chimon d'une haine gratuite. Par fierté, il ne voudra pas que Chimon dise du mal de lui ou qu'il porte atteinte à son honneur. Il répandra ainsi de fausses accusations sur Chimon, le rendant responsable du différend en question, puis il associera d'autres personnes à la dispute. Chimon pour sa part, pour se protéger, aura aussi recours à des amis, jusqu'à ce que la communauté entière se retrouve au beau milieu du feu de la haine et des conflits, et qu'elle s'effondre dans une guerre civile. En fait, comme disent nos sages: « Le monde tient sur trois choses: sur la justice, sur la vérité, et sur la paix », (Avot, 1, 18).

La Thora avertit de ne pas pencher pour la partie injuste, même lorsque celle-ci est composée de la majorité, la plus forte. Mais pas seulement; elle prohibe aussi « d'embellir la face du pauvre », car il est dans la nature des gens d'éprouver de la compassion pour le pauvre. Pour s'attirer la sympathie des gens, les truands habillent alors leurs injustices en *aidant le pauvre*. *Embellir* sa face, car la beauté est subjective, et les trompeurs apprécient tout particulièrement les arguments subjectifs. Ceux qui de nos jours cherchent à nuire aux juifs, s'appuient sur une propagande à travers les ONG, sensées défendre la veuve et l'orphelin...

Celui qui cause un tort à son prochain, doit impérativement réparer son action. En cas de refus, la société doit nommer des responsables qui l'obligeront à corriger l'injustice. Mais ils ne réussiront qu'à condition qu'ils soient sages et vertueux, qu'ils connaissent les lois, qu'ils savent distinguer entre le juste et l'injuste, et qu'ils possèdent la force nécessaire pour faire face au coupable et à ses amis: « Choisis parmi tout le peuple des hommes courageux, craignant D-ieu, amis de la vérité, ennemis du lucre... », (Chémot, 18, 21). Le roi David, sage, vertueux et courageux, fut le juge par excellence: « Il gouverna son peuple avec justice et équité », (Chemouel II, 8, 15). Après sa mort, son fils Shlomo fut nommé roi, et lorsqu'il siégeait sur son trône, le Saint Béni Soit-Il lui demanda quel cadeau souhaitait-il. Shlomo sollicita la sagesse pour juger le peuple, et Hachem accéda à sa requête: « Je te donne un tel esprit de sagesse et d'intelligence, que ton pareil n'a pas existé avant toi ni ne se verra après toi » (Mélakhim I, 3, 12). Le peuple a fort apprécié ce don divin: « Tout Israël eut connaissance du jugement que le roi avait rendu, et ils furent saisi de respect pour le roi; car ils comprirent qu'une sagesse divine l'inspirait dans l'exercice de la justice », (Mélakhim I, 3, 28). Les rois descendants de David et Shlomo, régnant à Jérusalem, étaient soumis aux juges

(Sanhedrin, 18 a), mais pas ceux régnant sur les dix tribus (Sanhedrin, 19 a). S'en prendre à eux était dangereux, et parfois l'affaire se terminait par un bain de sang pour les juges. Voici ce qui est arrivé à l'époque du roi Yanai, lorsque l'incorruptible Shimon ben Chétah s'en est pris au roi et à son esclave assassin, (Sanhedrin, 19, a) ; ce dernier n'était autre que le futur despote Hérode (Flavius, Antiquité, 14, 9). Avant la destruction du Premier Temple, même Jérusalem manqua de juges irréprochables. Mais, le prophète Yechayah annonça que le jour viendra, où la Justice sera rétablie: « Je restaurerai tes juges comme autrefois, et tes conseillers comme à l'origine; ensuite on t'appellera Ville de Justice, Cité fidèle, Sion sera rachetée par la justice, et ses pénitents par la miséricorde », (Yechayah 1, 26-27). *Les juges comme autrefois, et les conseillers comme à l'origine* sont David et Shlomo. En paraphrasant Yechayah, les Hommes de la grande Assemblée ont inséré dans la prière cette supplique: « *Restores nos juges comme autrefois, et nos conseillers comme à l'origine, et délivres-nous de la tristesse et de l'affliction* ». La justice fait en effet disparaître la tristesse et l'affliction qui provient de la corruption.

Pendant des milliers d'années, en ce bien que la justice ait parfois pu s'imposer, elle n'a jamais dépassé un cadre national. De nos jours, la mondialisation assemble de plus en plus les nations, et une souveraineté justicière mondiale est de plus en plus souhaitée. Les prophètes ont en effet promis, que ce temps viendra: « Il (le Machia'h) jugera les faibles avec justice, il rendra des arrêts équitables en faveur des humbles du pays ; du sceptre de sa parole il frappera les violents, et du souffle de ses lèvres il anéantira le méchant », (Yechayah, 11, 4). Cependant il est difficile, pour ceux qui veulent suivre les désirs de leur cœur, d'accepter les restrictions de la loi (Rambam, Moré Névoukhim). Ils craignent donc la venue du Machia'h, mais D-ieu rit d'eux: « Pourquoi les rois de la terre se soulèvent-ils, et les princes se liguent-ils avec eux contre D-ieu, et contre le Machiah?... Celui qui siège dans les cieux rit, D-ieu se moque d'eux... », (Tehilim, 2). Parmi les juifs aussi se trouvent ceux qui ne veulent pas de la venue du roi de la famille de David, et cela depuis le début du chiisme de la royauté d'Israël: « A l'époque de Yérovam Ben Nevat, (une partie du) le peuple juif dédaigna trois choses: la royauté divine, la royauté de David, et le Beit Mikdach. Rabbi Chimon Ben Menassia dit: Israël connaîtra la bénédiction lorsqu'il réclamera à nouveau ces trois choses, comme il est écrit (Hochéah, 3, 5): Après cela, les enfants d'Israël se remettront à rechercher l'Eter-nel leur D-ieu, et David, leur roi, et ils accourront, le cœur ému, auprès de l'Eter-nel, (soit-dit, au Bet-Hamikdach) », (Midrach Chemouel, 13).

Et c'est à travers l'étude de la Torah désintéressée (pour D-ieu), que l'on acquiert la capacité à juger correctement: « Celui qui étudie la Torah *Lichma*, de façon désintéressée, accède à de nombreux atouts: le monde entier mérite d'exister pour lui..., il est aimé, et il aime le Créateur, il aime les gens, il réjouit D-ieu et réjouit les gens..., on profite de ses conseils: à Moi (la Thora) est l'intelligence, mienne est la force. On lui donne la royauté, le pouvoir et l'aptitude à juger... », (Michnah, Avot, 6, 1).